Conseil Départemental, séance du lundi 22 juin 2020

Délibération 3.25

Modalités financières de prise en compte de l'activité pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de la COVID-19

Intervention de Stéphane BARRE

Les agents de la fonction publique sont la cible, depuis plus d'une décennie, de mesures attentatoires à leur pouvoir d'achat, passant notamment par la congélation de leur point d'indice qui sert de calcul à leur traitement.

Nous sommes convaincus, et cette crise est venue douloureusement le souligner, que les agents publics par le caractère essentiel des missions qu'ils assument, les obligations qui leur incombent et le dévouement dont ils font preuve, méritent des salaires à la hauteur de leur utilité pour la société.

Même chose d'ailleurs pour certaines catégories du secteur privé, leur crucial engagement dans cette crise étant inversement proportionnel au niveau de leur feuille de paye mensuelle. Je pense notamment aux caissières, aux agents d'entretien, aux chauffeurs, aux livreurs...

La prime c'est bien, ça fait plaisir mais cela ne remplace pas un salaire décent au regard de tous ces engagements.

Vous nous proposez ici d'appliquer cette prime défiscalisée en saisissant l'opportunité ouverte par la loi d'urgence.

Sans rien oublier de tout ce que je viens de rappeler, nous n'allons pas nous y opposer, conscient que par les temps qui courent et avec un pouvoir d'achat en berne, ces quelques centaines d'euros c'est toujours ça de pris.

Mais là où nous restons dubitatifs c'est sur son côté demi-mesure...

500 € pour les agents les plus engagés et les plus exposés dans la gestion de cette crise alors que la loi vous autorise à aller jusqu'à 1.000 €.

Par ailleurs, pour les agents qui ont été empêchés de prendre leur poste physiquement, nous regrettons une nouvelle fois l'application de retenues sur les congés et RTT. Cette pénalité, car il s'agit bien de cela, nous paraît totalement déplacée.

Enfin, nous voudrions savoir ce qu'il advient de la promesse présidentielle d'une prime les aides à domicile des associations, CCAS et autres structures lucratives dans le cadre de la gestion du COVID 19?

Bien entendu, nous ne cautionnons pas la décision prise par le gouvernement de laisser les départements faire leur affaire de cette promesse présidentielle. Un procédé tout simplement honteux s'agissant de faire des annonces et de laisser les collectivités se débrouiller avec leur bonne application.

Mais tout de même, que comptez-vous faire pour que les bénéficiaires potentielles de cette prime ne soient pas les dindons de la farce ?

Faut-il rappelé qu'au delà de leur indispensable présence auprès des personnes vulnérables, des risques qu'elles ont pris pour tout simplement faire leur métier, les aides à domicile sont confrontées à des salaires de misère, une bonne partie devant vivre en dessous du seuil de pauvreté.